Garde d'enfants à domicile

Parents et responsables de garde...

un partenariat qui s'agence bien

Copyright © 2012, Information sur la garde des petits et Réseau des intervenantes en services de garde à domicile

Tous droits réservés.

2e édition - Il est interdit de reproduire ou de transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit – électronique ou autre, y compris de la photocopier ou de l'emmagasiner, totalement ou partiellement, dans quelque système de stockage et d'extraction de données cette publication sans l'autorisation écrite de l'Information sur la garde des petits et du Réseau des intervenantes en services de garde à domicile d'Ottawa.

Child Care Information

Information sur la garde des petits

Child Care Providers Resource Network of Ottawa-Carleton

RÉSEAU DES INTERVENANTES EN SERVICES DE GARDE À DOMICILE D'OTTAWA

TABLE DES MATIÈRES

GARDE D'ENFANTS À DOMICILE 3

À L'INTENTION DES PARENTS 6

EN QUOI CONSISTE LA GARDE D'ENFANTS À DOMICILE? 6

CHOISIR UN SERVICE DE GARDE À DOMICILE... PAR OÙ COMMENCER? 7

TROUVER UNE RESPONSABLE DE GARDE CONVENABLE 10

PREMIER CONTACT TÉLÉPHONIQUE 14

POUR QUE L'ENTENTE FONCTIONNE 24

RÉSUMÉ 25

TROUVER UNE GOUVERNANTE CONVENABLE 26

À L'INTENTION DES RESPONSABLES DE GARDE 33

LA GARDE D'ENFANTS : EST-CE UN TRAVAIL POUR MOI? 33

EXPLOITER UN SERVICE DE GARDE À DOMICILE 35

PROMOUVOIR VOTRE ENTREPRISE 42

ACTIVITÉS OFFERTES DANS VOTRE PROGRAMME 43

INTERROGER DES CLIENTS POTENTIELS 46

POUR QU'UN SERVICE DE GARDE D'ENFANT FONCTIONNE 50

RÉSUMÉ 51

À L'INTENTION DES GOUVERNANTES 52

LOI SUR LES NORMES D'EMPLOI 54

CONTRATS 55

ANNEXE A - RESSOURCES **56**

RESSOURCES LITTERAIRES **58**

SYNOPSIS

Ce guide a été élaboré pour aider les parents à choisir un service de garde en milieu familial et à prendre les dispositions qui s'y rattachent. Il s'adresse également aux responsables de garde en milieu familial et aux gouvernantes. Il vise à garantir une bonne entente entre celles-ci et les familles qu'elles desservent tout en servant de guide d'information. Afin d'obtenir des ressources supplémentaires, vous pouvez contacter des organismes qui sont notés dans la section des ressources à la fin du document.

INTRODUCTION

Cette publication est le fruit d'une collaboration entre les deux organismes suivants :

Le **Réseau des intervenantes en services de garde à domicile** d'Ottawa fournit de l'information, de la formation, des ressources et un soutien aux responsables de garde d'enfants à domicile. Le Réseau des intervenantes en services de garde à domicile est financé par le ministère de l'Éducation ainsi que la Ville d'Ottawa. Le Réseau des intervenantes en services de garde à domicile est situé au 30, chemin Colonnade, bureau 275 et offre ses services à l'échelle de la Ville d'Ottawa.
Pour de plus amples renseignements sur les programmes du Réseau des intervenantes en services de garde d'enfants à domicile, visitez le site www.ccprn.com

l'**Information sur la garde des petits (IGP)** est un service bilingue d'information et d'aiguillage sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants financé par la Ville d'Ottawa. Le mandat de l'Information sur la garde des petits est d'informer et de conseiller les parents sur toutes les options de garde d'enfants offertes dans la région d'Ottawa. Des conseillères sont disponibles par téléphone ou en personne pour aider les parents à faire des choix éclairés en ce qui a trait aux services de garde d'enfants. Un répertoire complet de tous les centres éducatifs et de toutes les agences de

garde d'enfants à domicile agréés ainsi que d'autres ressources utiles sont disponibles. De plus, l'Information sur la garde des petits gère la Liste d'attente centralisée de tous les centres éducatifs, de toutes les agences de garde d'enfants à domicile agréés ainsi que des programmes de jours prolongés dans la Ville d'Ottawa. Pour de plus amples renseignements sur les services de l'IGP, n'hésitez pas à vous présenter sur place au 700, avenue Industrial, bureau 600, à composer le 613-248-3605, à écrire un courriel à l'adresse suivante cci@afchildcare.on.ca ou à consulter notre information sur les sites Web www.childcareinformation.ca; www.afchildcare.on.ca. Veuillez noter que les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi.

Remarques sur la terminologie.....

Tout au long de la présente publication, le terme « **garde d'enfants à domicile** » est utilisé pour parler de services de garde privés à domicile, garderie en milieu familial ou services de garde à domicile non agréé. Le terme responsable de garde en milieu familial a été utilisé ici plutôt que gardienne parce qu'il reflète mieux l'importance du travail des personnes qui s'occupent d'enfants à leur domicile contre rémunération.

Le terme gouvernante et/ou bonne d'enfants désigne les personnes qui offrent leurs services au domicile des parents.

Les responsables de garde offrant des services de garde d'enfants chez elles travaillent à leur compte et peuvent être travailleuses autonomes ou être affiliées à une agence agréée de garde d'enfants à domicile. Pour de plus amples renseignements sur les *agences de garde d'enfants à domicile agréées*, veuillez communiquer avec l'Information sur la garde des petits au 613-248-3605 ou visiter le site Web suivant : www.childcareinformation.ca sous l'onglet liens utiles de la LAC pour consulter la liste des agences agréées de garde d'enfants à domicile.

En Ontario, on utilise largement le terme gouvernante pour désigner toute responsable de garde qui

offre des services de garde chez le parent, qu'elle possède une formation officielle ou non, qu'elle réside à la demeure de celui-ci ou pas. La gouvernante est une employée et les parents sont ses employeurs. En plus d'être responsable du salaire de la gouvernante, les parents assument les responsabilités administratives connexes, y compris les retenues à la source et la tenue de dossiers. Veuillez noter que cette option de services de garde est non agréée et ne s'applique pas aux gardiennes qui s'occupent d'enfants de façon occasionnelle et à court terme. Tout au long du présent document, vous trouverez de plus amples renseignements sur les gouvernantes.

Pour consulter la liste des avantages et des désavantages des services de garde d'enfants agréés et non agréés et de leurs tarifs moyens, consultez le site Web à l'adresse suivante : www.afchildcare.on.ca

Vous trouverez à l'**Annexe A, Ressources** les coordonnées des organismes présentés.

À l'intention des parents

En quoi consiste la garde d'enfants à domicile?

La garde d'enfants à domicile concerne les services de garde d'enfants offerts au domicile de la responsable de garde ou de la gouvernante ci celle-ci offre ses services au domicile du parent. La garde d'enfants à domicile fait l'objet d'un arrangement privé entre le(s) parent(s) et la responsable de garde/gouvernante.

La garde d'enfants à domicile où le service est offert au domicile de la gardienne représente l'option de garde d'enfants la plus largement offerte et choisie au Canada. Bon nombre de parents trouvent cette option de services de garde intéressante parce qu'elle offre une atmosphère familiale pour les enfants et parce qu'ils sont en mesure d'établir une entente en matière de garde d'enfants dans leur propre maison ou chez quelqu'un habitant dans le voisinage ou en route vers le travail.

Voici d'autres caractéristiques intéressantes de la garde d'enfants à domicile :

- ✓ *cohérence* et *attention particulière* de la responsable de garde;
- ✓ *souplesse* en ce qui concerne l'adaptation des services à l'horaire de travail des parents et la possibilité de services de garde à temps partiel; souvent, on peut conclure une entente concernant plus d'un enfant de la même famille et une entente flexible dans le cas d'un congé de maternité;
- ✓ *soutien et ressources* offerts aux parents qui travaillent. Souvent, les parents peuvent se confier à leur responsable de garde à domicile relativement à leurs préoccupations à l'égard de leur enfant. La responsable de garde peut alors leur offrir conseils et réconfort.
- ✓ *commodité de faire garder son enfant* dans son propre voisinage, ce qui est particulièrement utile pour les enfants atteignant l'âge de la maternelle - les enfants se sentent rassurés de savoir où se trouvent « leur parc, bibliothèque, école et arrêt d'autobus ». De plus, ils se font des amis

dans le voisinage avant de commencer l'école.

Offrir des services de garde d'enfants à domicile est un métier très exigeant. Une responsable de garde ou une gouvernante offre une variété d'expériences personnelles et éducatives. Cette personne peut être une amie, un membre de la famille, une voisine de l'enfant et dans le cas d'une gouvernante, être une personne embauchée par l'entremise d'une agence ou de façon privée, au Canada ou à l'étranger.

Choisir un service de garde à domicile... Par où commencer?

En y consacrant suffisamment de temps et d'efforts, les parents peuvent établir et maintenir une entente de garde d'enfants à domicile de qualité. Dans le cadre de l'établissement d'une entente de garde d'enfants à domicile de qualité, il est très important que les parents ne déterminent non seulement les pratiques et les valeurs liées à l'éducation de l'enfant, mais également les besoins individuels de leur enfant en matière de développement physique, émotionnel, social et intellectuel.

Voici des questions que les parents peuvent se poser :

« Quelle option de garde d'enfants est la plus appropriée pour mon enfant : la garde individuelle (avec une « gouvernante ») ou la garde en petit groupe (garde d'enfants à domicile)? »

Le nombre d'enfants dans la maison et les connaissances, la personnalité et l'expérience de la responsable de garde sont autant de facteurs qui détermineront l'attention particulière accordée à chaque enfant. Pour de plus amples renseignements sur les différentes options de garde d'enfants et leurs avantages et désavantages, veuillez consulter le site Web suivant : www.afchildcare.on.ca/ccinfo_resour-f.html

« Quel type de personne devrait s'occuper de mon enfant? Avec quel type de personne suis-je le plus en confiance pour communiquer? »

Qualités à rechercher :

- ✓ belle personnalité
- ✓ sens de l'humour
- ✓ approche chaleureuse
- ✓ patience
- ✓ souplesse
- ✓ compétences
- ✓ connaissances
- ✓ capacité de veiller au bien-être de l'enfant

Idéalement, la responsable de garde de votre enfant doit être capable de répondre aux besoins particuliers de votre enfant et de votre famille quelque soit leur stade de développement.

« La responsable de garde doit-elle nécessairement avoir de l'expérience en éducation de la petite enfance? »

Les soins offerts par la responsable de garde sont essentiels à des services de garde d'enfants de qualité et à la satisfaction des parents. Les parents doivent tenir compte d'un bon nombre de facteurs au moment de choisir une responsable de garde, et l'expérience en éducation n'est que l'un d'entre eux. Une responsable de garde offre une variété d'expériences personnelles et éducatives dans son service de garde à domicile.

Comme l'apprentissage est un processus de toute une vie, les parents pourront tenir compte de l'expérience de la gardienne comme parent et de sa formation sur une base régulière, c.-à-d., participation à des ateliers, des conférences, etc.

« Quelles pratiques en matière de discipline, de routine du sommeil et d'alimentation et d'apprentissage de la propreté dois-je rechercher chez la responsable de garde? »

Chaque personne a ses propres idées quant à l'éducation des enfants. Les parents doivent discuter de ce sujet avec la responsable de garde potentielle afin de s'assurer qu'elle partage des valeurs et pratiques similaires ou complémentaires en matière d'éducation des enfants. La cohérence et la volonté de collaborer pour le bien de l'enfant sont des éléments importants. Définir vos valeurs avant d'établir une entente en matière de garde d'enfants vous aidera à déterminer les divergences qui pourraient entraîner ultérieurement des problèmes.

« Jusqu'à quel point la langue, la culture et les croyances religieuses de la responsable de garde doivent-elles influencer ma prise de décision? »

Pour vous, il est peut-être très important de trouver une responsable de garde qui respectera ou pratiquera les croyances religieuses et les traditions culturelles de votre famille. C'est en connaissant bien les services de garde et en faisant preuve de souplesse que le parent réussira à trouver un arrangement qui lui convient tout en correspondant aux valeurs et aux croyances familiales. Une entente du genre offrira aux parents une expérience satisfaisante en matière de garde d'enfants. Il faut consacrer du temps, des efforts et des recherches pour trouver la meilleure entente en matière

de garde d'enfants pour vous et votre enfant. Pour obtenir de l'aide relativement à votre processus de sélection, consultez le site www.ccprn.com/fr/ où vous obtiendrez en ligne le document « Jugez par vous-même » et obtenez différents documents sur les sites Web suivant : www.childcareinformation.ca; www.afchildcare.on.ca.

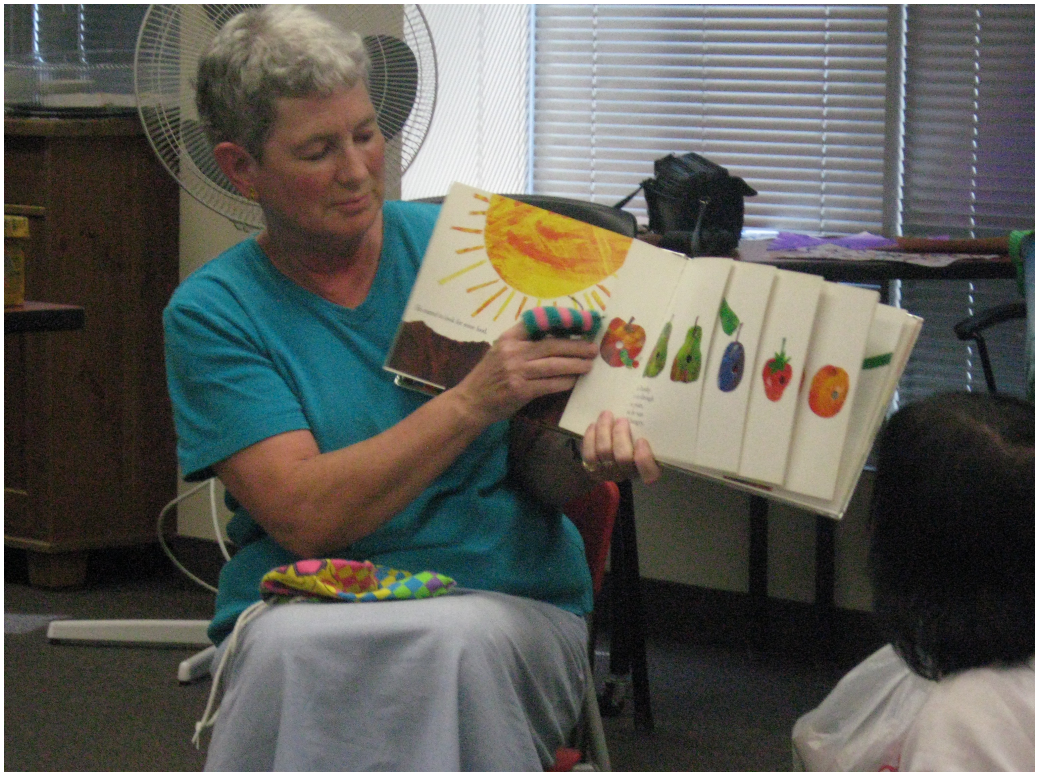

Trouver une responsable de garde convenable

Une fois que vous avez bien cerné les besoins de votre enfant et ceux de votre famille, il est important, au moment d'évaluer un service et de prendre des dispositions, de trouver le juste milieu.

Par où commencer

Les références de bouche-à-oreille constituent habituellement le moyen le plus efficace pour trouver une responsable de garde. Parlez-en donc à vos amis, à vos voisins, aux membres de votre famille, à vos collègues, à vos connaissances et aux enseignants.

Si vos contacts personnels sont insuffisants, élargissez alors votre champ de recherche pour y inclure les groupes et les associations communautaires. Les Centres de la petite enfance de l'Ontario et d'autres groupes de jeux constituent une ressource importante pour obtenir le nom ou faire la connaissance d'une responsable de garde. Consultez le site Web suivant afin de trouver le Centre de la petite enfance de l'Ontario ou le groupe de jeux le plus près de chez vous : www.children.gov.on.ca

Des rencontres de connexion de garde d'enfants ont lieu mensuellement dans toute la ville. Les parents peuvent y parler de leurs besoins directement avec des responsables de garde du voisinage. Pour de plus amples renseignements, consultez le site www.ccprn.com/fr.

Le Réseau des intervenantes en services de garde à domicile fournit de l'information, de la formation, des ressources et un soutien aux responsables de garde d'enfants à domicile et offre deux méthodes pour aider les parents à communiquer avec les responsables de garde. Pour de plus amples renseignements, visitez le site www.ccprn.com/fr.

L'Information sur la garde des petits (IGP) fournit de l'information, une orientation et des ressources aux parents à la recherche d'un service de garde à Ottawa. Pour de plus amples renseignements, visitez les sites : www.childcareinformation.ca; www.afchildcare.on.ca

Les babillards communautaires que l'on trouve dans les centres communautaires, les bibliothèques, les épiceries, les centres de ressources et les églises offrent aux parents l'occasion de consulter les

annonces de gardiennes et d'afficher leur propre annonce. Les journaux locaux et communautaires offrent une section dans les petites annonces réservées aux responsables de garde et aux parents qui recherchent une gardienne. Les sites Internet gagnent en popularité auprès des responsables de garde. Certains sites Internet affichent des photos et des énoncés de principes. De plus, certaines gardiennes ont leur propre site Internet. Effectuez des recherches sur le site www.google.com en entrant les mots « garde d'enfants à domicile à Ottawa » ou des termes similaires.

RÈGLEMENT POUR LA GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

La *Loi sur les garderies* de l'Ontario détermine le nombre d'enfants dont peut s'occuper une gardienne de façon indépendante chez elle. En vertu de cette loi, par services de garde d'enfants en résidence privée, on entend *la garde temporaire, moyennant rémunération ou avantage quelconque, de cinq enfants au plus âgés de moins de dix ans, dans une résidence privée.* Cela ne signifie pas qu'il ne peut y avoir plus de cinq enfants fréquentant ce service de garde, car certains d'entre eux peuvent être gardés à temps partiel. Toutefois, il ne doit pas y avoir plus de cinq enfants sur place en même temps, mis à part ceux de la gardienne, y compris les responsables de garde en visite et les enfants sous leur garde. Lors des visites des responsables de garde dans une résidence privée, le nombre d'enfants sur place ne doit pas dépasser cinq sans permis. Des parents et leurs enfants peuvent toutefois effectuer une visite.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'exigences légales, les responsables de garde doivent :

- ✓ être protégées par un régime d'assurance de responsabilité civile et une protection supplémentaire pour l'automobile (si un véhicule est utilisé à ces fins) en vue de se protéger en cas d'accident;
- ✓ avoir récemment suivi une formation en premiers soins et en RCR;
- ✓ interdire l'usage du tabac dans la maison en tout temps (qu'il y ait ou non des enfants dans la maison).

Les responsables de garde à domicile sont des travailleuses autonomes et doivent soumettre une déclaration de revenus à Revenu Canada et remettre des reçus aux parents qui ont recours à leurs services.

Toute personne travaillant avec des enfants et toute personne âgée de 18 ans et plus habitant dans la résidence doivent faire l'objet d'une vérification de casier judiciaire.

Vous pouvez adresser toute question ou préoccupation à votre bureau régional du ministère de l'éducation. Veuillez noter que toute personne qui ne respecte pas le nombre maximum d'enfants gardés à domicile imposé par la *Loi* et toute personne qui exploite un service de garde d'enfants illégal peut être condamnée à une amende ou à une peine d'emprisonnement.

Premier contact téléphonique

La plupart des premiers contacts avec une responsable de garde potentielle se fait par téléphone ou par courriel. Les entrevues téléphoniques représentent un moyen efficace pour recueillir des renseignements et effectuer une sélection de candidates à rencontrer. Il s'agit pour vous d'une occasion de poser des questions d'ordre général et de recueillir des renseignements sur la responsable de garde. Lors de l'appel téléphonique, ayez sous la main du papier et un crayon en vue de prendre des notes.

Expérience – antérieure et actuelle

- ✓ Offrez-vous actuellement des services de garde d'enfants?
- ✓ En ce moment, combien d'enfants gardez-vous? Quel âge ont les enfants dans votre service de garde?
- ✓ Depuis combien de temps environ fréquentent-ils votre service de garde?
- ✓ Depuis combien de temps exercez-vous cette profession? Quel est le groupe d'âge des enfants que vous avez gardés?
- ✓ Où habitez-vous? Avez-vous des animaux domestiques? Votre maison est-elle sans fumée?
- ✓ Avez-vous suivi une formation particulière liée à la garde d'enfants? Êtes-vous membre d'une association de responsables de garde ou d'une agence de services de garde à domicile agréés?
- ✓ Êtes-vous actuellement à la recherche d'enfants dans votre service de garde?
- ✓ Quels sont vos tarifs et vos heures d'ouverture? Remettez-vous des reçus? (À chaque 2 ans, le Réseau des intervenantes en services de garde à domicile d'Ottawa mène un sondage sur les tarifs de garde d'enfants. Vous retrouverez les tarifs du sondage le plus récent sur le site Internet suivant : http://www.ccprn.com/fr/)

- ✓ Établissez-vous une entente écrite en matière de garde d'enfants avec les parents?
- ✓ Êtes-vous protégée par une assurance de responsabilité civile?
- ✓ Au cours de la journée, y a-t-il d'autres adultes dans votre demeure?

Routine quotidienne

- ✓ Pourriez-vous me décrire une journée type, par exemple en me nommant les activités (intérieures et extérieures), les routines et les sorties?
- ✓ Quels sont les aliments que vous offrez comme collation et comme repas?
- ✓ Quelle est votre approche générale relativement à la discipline?
- ✓ Utilisez-vous les ressources communautaires, comme les centres de ressources, les joujouthèques? Partagez-vous des activités avec d'autres responsables de garde?
- ✓ Utilisez-vous un véhicule dans le cadre des sorties?
- ✓ Quelle méthode d'intégration suggérez-vous pour un enfant dans un nouveau service de garde?

Renseignements sur la famille de l'enfant

- ✓ Indiquez l'âge de l'enfant pour lequel vous cherchez un service de garde et tout besoin spécial et toute allergie.
- ✓ Fournissez une description générale de toute entente antérieure en matière de garde d'enfants, s'il y a lieu, et de votre famille, p. ex., le nombre d'enfants.
- ✓ Précisez à la responsable de garde ce que vous recherchez, par exemple les heures d'ouverture, des reçus et tout programme particulier. Expliquez vos attentes en matière de garde à l'enfance.

Faire passer une entrevue à une éventuelle responsable de garde

La première rencontre

La première visite vise à en apprendre davantage sur la responsable de garde et d'évaluer la sécurité de l'environnement et la qualité du programme de garde. Fixez ensemble un rendez-vous à une date et à une heure qui conviennent aux deux parties et discutez de la durée approximative de l'entrevue. Vous pourriez prendre un rendez-vous pour une deuxième visite afin d'observer la responsable de garde en action avec les autres enfants et pour présenter votre propre enfant.

Pour bien des parents, les premières entrevues sont chargées d'émotions. Avant la première rencontre, il est important que les parents pensent aux priorités de leur enfant en matière de garde. Soyez honnêtes en ce qui concerne vos attentes. Établissez vos priorités et préparez des questions pour la responsable de garde à cet égard. Canalisez vos efforts pour recueillir le plus de renseignements possible tout au long de l'entrevue en observant, en écoutant et en questionnant la responsable de garde. Voici quelques exemples de questions à poser et quelques points à observer lors de la première rencontre :

L'environnement

- ✓ La maison est-elle adaptée aux enfants? Est-elle sécuritaire? Est-elle dotée d'extincteurs et de détecteurs de fumée? Les substances toxiques et tout autre risque pour la sécurité sont-ils hors de la portée des enfants? L'aire de jeu et la cuisine sont-elles propres et bien entretenues? L'équipement et les jouets sont-ils propres, sécuritaires et en bon état? Les risques pour la sécurité comme les prises électriques ont-ils la protection adéquate? Les escaliers sont-ils munis d'une barrière? L'aire de jeux extérieure est-elle clôturée? Demandez à visiter toute la maison, y compris les espaces de rangement, la chambre à fournaise, les aires de jeux extérieures et le garage.
- ✓ Les enfants sont-ils gardés dans un environnement lumineux, sain, bien ventilé et stimulant? Les

enfants se reposent-ils ou font-ils une sieste tous les jours? Quels sont les arrangements en place quant au repos? Chaque enfant a-t-il sa propre couchette ou son propre lit? Où dorment-ils?

- ✓ Quelqu'un fume-t-il dans la maison? Veuillez noter que les foyers d'un service de garde à domicile sous contrat avec une agence agréée doivent être sans fumée, qu'il y ait des enfants présents ou non. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*. www.health.gov.on.ca
- ✓ Y a-t-il des animaux domestiques? Si oui, où sont-ils gardés?
- ✓ La responsable de garde favorise-t-elle des pratiques saines, comme le lavage des mains et le brossage des dents?

Qui est la responsable de garde? La responsable de garde...

- ✓ semble-t-elle chaleureuse et accueillante?
- ✓ semble-t-elle heureuse et confiante?
- ✓ possède-t-elle la formation ou l'expérience appropriée pour garder votre enfant?
- ✓ semble-t-elle à l'aise avec vous et votre enfant (s'il est présent)?
- ✓ semble-t-elle aimer les enfants? Est-elle attentive à leurs besoins? Leur parle-t-elle et est-elle à leur écoute? La responsable de garde interagit-elle avec les enfants ou leur donne-t-elle des directives quant aux activités?
- ✓ Répond-elle directement aux enfants?
- ✓ semble-t-elle sensible aux besoins déterminés?
- ✓ possède-elle de bonnes compétences en matière de communication et semble-t-elle être un bon modèle d'identification en général?
- ✓ est-elle assez énergique pour s'occuper de votre enfant?
- ✓ possède-t-elle un bon sens de l'humour?

- ✓ possède-t-elle les qualifications actuelles en matière de formation en premiers soins et en RCR? (les qualifications doivent être renouvelées aux trois ans ou avant)
- ✓ semble-t-elle en bonne santé, favorise-t-elle des activités et des choix sains pour elle-même et pour les enfants, c.-à-d., une sortie à l'extérieur par jour, de l'exercice physique, des collations et des repas nutritifs?

Approche, philosophie, discipline et résolution de problème de la gardienne

- ✓ Quelle est l'approche de la responsable de garde quant à la discipline? Est-elle cohérente avec la vôtre? Pourrait-elle envisager une approche différente en vue d'intervenir auprès de votre enfant? Son approche est-elle positive et douce? De quelle façon la responsable de garde règle-t-elle les conflits entre les enfants?
- ✓ Quel type de comportement la responsable de garde trouve-t-elle problématique? De quelle façon la responsable de garde renforce-t-elle les comportements positifs?
- ✓ De quelle façon les attentes et les règles de conduite sont-ils communiqués aux enfants? La responsable de garde tient-elle compte de l'âge et de la personnalité de chacun? De quelle façon les enfants (plus âgés) peuvent-ils exprimer leur malaise ou leur insatisfaction?
- ✓ Les parents sont-ils libres d'effectuer une visite en tout temps? Y a-t-il une politique « porte ouverte » en vigueur? Les parents peuvent-ils participer aux activités du service de garde?
- ✓ Les enfants sont-ils encouragés à se respecter les uns les autres? La coopération est-elle favorisée?
- ✓ Vous sentez-vous à l'aise avec la responsable de garde et dans sa maison?
- ✓ Croyez-vous pouvoir discuter facilement des aspects positifs et négatifs avec la responsable de garde?
- ✓ La philosophie de la responsable de garde en ce qui concerne les enfants est-elle semblable à la vôtre?
- ✓ La responsable de garde utilise-t-elle un journal comme moyen de communication avec vous?

Le programme

- ✓ La responsable de garde peut-elle vous fournir un programme écrit ou vous décrire les activités au cours d'une journée type? Consacre-t-elle assez de souplesse pour satisfaire les enfants ayant des besoins ou des intérêts différents? Y a-t-il place à la spontanéité?
- ✓ Votre enfant sera-t-il stimulé par les activités offertes par la responsable de garde? Le développement général de votre enfant sera-t-il amélioré par des activités diversifiées?
- ✓ Y a-t-il place à une certaine indépendance et à une individualité? Prévoyez-vous que l'estime de votre enfant s'accroîtra? La responsable de garde offre-t-elle des activités créatrices dans le cadre desquelles les enfants sont encouragés à résoudre des problèmes?
- ✓ Prête-t-elle attention à la culture de chaque enfant?
- ✓ Y a-t-il un équilibre entre les jeux actifs et les jeux calmes, entre les activités intérieures et extérieures? Quelle est sa politique concernant l'utilisation de la télévision et de l'ordinateur?
- ✓ Offre-t-elle une variété de matériel de jeu (arts, jeux sensoriels, livres, instruments de musique, costumes, accessoires de cuisine, outils de construction, expériences scientifiques, jouets à enfourcher, etc.)?

Affaires courantes

Quelles politiques officielles et non officielles sont en place, par exemple, entente écrite entre les parents et la responsable de garde, formulaires d'autorisation à signer pour l'administration de médicaments et pour les sorties éducatives? Si une entente écrite est conclue, pouvez-vous y ajouter des clauses supplémentaires importantes à vos yeux? Si aucune entente écrite n'est conclue, pouvez-vous en conclure une? Elle vous servirait d'outil utile permettant d'éviter d'éventuels malentendus.

- ✓ Pendant les heures d'ouverture du service de garde, d'autres adultes ou d'autres enfants sont-ils présents dans la maison? Si oui, demandez plus de renseignements sur ces personnes. Qui sont-elles? Participent-elles aux activités du service de garde? Le cas échéant, de quelle façon?
- ✓ Tous les adultes âgés de plus de 18 ans doivent avoir fait l'objet d'une vérification de casier judiciaire.

Vous pourriez tenir à voir des preuves : police d'assurance de responsabilité civile, attestations de formation en premiers soins et en RCR et autres, recommandations écrites. Demandez à la responsable de garde de vous montrer une copie de sa vérification de casier judiciaire (ainsi que celles de tout adulte présent dans le service de garde).

On encourage les parents à effectuer plus d'une visite au domicile de la responsable de garde et de se fier à leur instinct avant de prendre une décision finale.

Vérification des références

Prenez le temps d'appeler au moins trois références pour chacune des candidates. Parlez à des anciens clients et à des clients actuels et prenez des notes. Posez des questions simples et directes relativement à leur relation avec la responsable de garde, à leurs expériences quant aux services de garde, à l'approche générale et à sa capacité de fournir des services de garde de qualité. N'oubliez pas de mentionner au début de la conversation que tous les renseignements fournis par la personne consultée demeureront confidentiels. Voici quelques exemples de questions que vous pourriez poser :

- ✓ Depuis combien de temps cette personne garde-t-elle des enfants et combien d'enfants a-t-elle gardés? Depuis combien de temps la connaissez-vous?
- ✓ Quelles étaient les forces et les faiblesses de celle-ci?
- ✓ Que pensiez-vous de la fiabilité de la responsable de garde et de la sécurité du service de garde?
- ✓ Aimiez-vous le programme de garde d'enfants? Quelles sont les activités qui vous ont marqués le plus, vous et votre enfant?
- ✓ Comment communiquiez-vous des aspects moins positifs avec la responsable de garde? Étiez-vous satisfait de la façon dont la responsable de garde vous communiquait ses opinions et ses préoccupations à l'égard de votre enfant?
- ✓ Pourquoi avez-vous mis un terme à cette entente? Recommanderiez-vous cette responsable de garde à d'autres parents? Dans la négative, pourquoi?

Rencontre de suivi

Lors de votre deuxième rencontre, lorsque les enfants du service de garde et ceux de la gardienne sont présents, emmenez votre enfant pour lequel vous cherchez un service de garde. Lors de cette visite, prêtez attention aux détails supplémentaires suivants :

- ✓ La responsable de garde semble-t-elle heureuse dans ses interactions avec les enfants et les parents?
- ✓ Remarquez-vous des rires et d'autres marques d'affection (câlins, bisous, contacts physiques)?
- ✓ Les enfants semblent-ils heureux, intéressés à l'égard du matériel et des activités? Semblent-ils stimulés?
- ✓ La responsable de garde interagit-elle avec les enfants ou leur donne-t-elle seulement des directives à l'égard des activités?
- ✓ La gardienne est-elle à l'écoute des enfants et discute-t-elle avec eux ou fait-elle seulement leur parler?
- ✓ Comment votre enfant réagit-il à la responsable de garde, et vice-versa?
- ✓ Comment votre enfant réagit-il dans le nouvel environnement?
- ✓ Comment la responsable de garde fait-elle la discipline auprès des enfants? Sont-ils redirigés dans le droit chemin de façon positive?

Lorsque vous sélectionnerez la responsable de garde en question, vous tiendrez à établir avec celle-ci votre entente finale en matière de garde d'enfants. De plus, vous aurez l'occasion de renseigner davantage la responsable de garde sur votre enfant et de discuter de toute préoccupation. Aussi, vous voudrez peut-être fournir des renseignements supplémentaires sur votre enfant, comme ses préférences et ses aversions, des allergies, des renseignements médicaux et ses goûts alimentaires.

La rencontre de suivi est aussi l'occasion pour les parents et la responsable de garde d'apporter des modifications à l'entente écrite, s'il y a lieu, et pour les parents de remplir tout formulaire médical ou d'urgence, de signer le formulaire d'autorisation pour les sorties éducatives et de fournir les coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence et les numéros de téléphone de l'école (s'il y a lieu).

Lors de cette même rencontre, les parents et la responsable de garde peuvent s'entendre sur une date d'entrée au service de garde pour l'enfant et de mettre au point un plan de « transition », si possible, afin d'intégrer graduellement l'enfant dans son nouveau service de garde. L'adaptation à un nouveau service de garde peut être plus difficile pour les adultes que pour l'enfant. Il est possible que l'on demande aux parents de verser un acompte pour assurer une place pour leur enfant.

Pour que l'entente fonctionne

Lorsque les parents recherchent une entente en matière de garde d'enfants, ils souhaitent idéalement une affinité avec leur responsable de garde. S'assurer que l'entente fonctionne requiert un effort sur une base continue des deux parties afin d'établir et de maintenir une communication efficace et une bonne relation.

SUGGESTIONS POUR LES PARENTS D'ENFANTS FRÉQUENTANT UN SERVICE DE GARDE À DOMICILE

- ✓ Respectez l'horaire de votre responsable de garde.
- ✓ Ne gardez pas vos préoccupations pour vous, communiquez-les.
- ✓ Payez les frais de services de garde à temps.
- ✓ Négociez un contrat raisonnable et respectez-le.
- ✓ Gardez les enfants malades à la maison.
- ✓ Faites en sorte que votre enfant soit bien reposé à son arrivée au service de garde.
- ✓ Informez la responsable de garde de tout changement apporté à la maison de l'enfant.
- ✓ Connaissez-vous, vos besoins et vos attentes en ce qui concerne l'entente de garde d'enfants.
- ✓ Facilitez l'arrivée de votre enfant chez la responsable de garde ainsi que son départ.
- ✓ Dites affectueusement au revoir à votre enfant et quittez.
- ✓ Respectez le professionnalisme de votre gardienne.
- ✓ Témoignez votre gratitude à votre gardienne, laissez-lui savoir que vous l'appréciez.

Résumé

« Est-ce que j'ai pris la bonne décision? »

Une entente satisfaisante en matière de garde d'enfants repose sur les facteurs suivants :

- ✓ un petit groupe et un petit ratio d'enfants par responsable de garde;
- ✓ une certaine continuité en ce qui concerne la responsable de garde – ce qui permet à l'enfant d'établir des relations solides et stables;
- ✓ une responsable de garde qui répond aux besoins émotionnels et de croissance de façon adéquate et efficace des enfants sous sa garde;
- ✓ une communication efficace entre les parents et la responsable de garde;
- ✓ un environnement sécuritaire, chaleureux et stimulant.

La garde d'enfants ne perturbe pas le lien émotionnel entre le parent et l'enfant, même au cours de la première année de vie.

Les parents peuvent tirer profit de la garde d'enfants pour les raisons suivantes :

- ✓ La garde d'enfants peut offrir un soutien familial supplémentaire pour les parents en les mettant en contact avec d'autres responsables de garde et d'autres familles.
- ✓ Lorsque la famille a conclu une entente en matière de garde d'enfants à domicile, les parents ont l'occasion d'améliorer leurs compétences parentales et leur capacité à communiquer avec leurs enfants.

Un service de garde permet aux parents de travailler ou de suivre des cours en sachant qu'on prend bien soin de leur enfant tout en leur permettant de grandir dans un environnement chaleureux et stimulant[1].

[1] *Tiré de la trousse de ressource **Child Care Connection** de l'Independent Child Caregiver's Association, 1993, Ottawa*

Une entente fructueuse en matière de garde d'enfants est synonyme d'une gardienne privée dévouée, de parents aimants et d'un enfant heureux et bien adapté.

Trouver une gouvernante convenable

La différence entre une gouvernante et une responsable de garde

En Ontario, on utilise largement le terme « gouvernante » pour désigner toute responsable de garde qui offre des services de garde chez elle, qu'elle possède une formation officielle ou non, qu'elle soit résidente ou non résidente. Ce terme ne s'applique pas aux gardiennes qui s'occupent des enfants de façon occasionnelle et à court terme.

Cette option de services de garde est non agréée. Par conséquent, il incombe aux parents de choisir une gouvernante appropriée et d'assurer la supervision continue de la gouvernante.

Que dois-je savoir avant d'embaucher une gouvernante chez moi?

Selon l'Agence du revenu du Canada, une gouvernante est une employée.

Les parents sont donc ses employeurs et doivent par le fait même :

- ✓ établir des heures de travail régulières (p. ex., de 9 h à 17 h);
- ✓ attitrer les tâches et les superviser.

À titre d'employeur, en plus d'être responsable du salaire de la « gouvernante », vous devez assumer aussi les responsabilités administratives connexes, y compris les retenues à la source et la tenue de dossiers. Vous devrez vous inscrire auprès de l'Agence du revenu du Canada en vue d'obtenir un numéro d'employeur et les déductions hebdomadaires. Les retenues pour les cotisations au Régime de pensions du Canada, les cotisations d'assurance-emploi et l'impôt sur le revenu sur la rémunération doivent être versées à cette agence en les déclarant sur les feuillets appropriés. Certaines modifications peuvent s'appliquer dans le cas d'un travail à temps partiel.

Pour de plus amples renseignements et pour obtenir un numéro d'employeur, communiquez avec :

Agence du revenu du Canada 1-800-959-5525

www.cra-arc.gc.ca

Si la gouvernante travaille plus que le nombre d'heure prescrit par semaine (consultez la protection des employés de maison pour la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail), l'employeur doit effectuer des paiements à la CSPAAT au nom de la gouvernante. Vous devez communiquer avec la Commission une fois que la personne est embauchée.

Pour vous inscrire ou pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

613-237-8840

1-800-267-9601

www.wsib.on.ca

Loi sur les normes d'emploi

La *Loi sur les normes d'emploi* comprend des règles fondamentales concernant le travail et l'embauche de personnes. Les travailleurs et les employeurs ont des droits et des responsabilités en vertu de la *Loi*, par exemple :

- ✓ Le tarif d'une gouvernante est fondé sur le salaire horaire minimum. Une personne possédant une formation et une expérience peut s'attendre à un salaire plus élevé et peut vouloir négocier des avantages sociaux.
- ✓ Toute heure supplémentaire travaillée après le nombre d'heures de travail prescrit dans une semaine est considéré comme heure supplémentaire et doit être payée en conséquence. Veuillez noter que les employés ne sont pas obligés de travailler plus qu'un certain montant d'heures stipulé par semaine, mais ils peuvent accepter de le faire.
- ✓ En tant qu'employeur, un certain montant d'argent peut être retenu par semaine pour la chambre privée et la pension d'une gouvernante résidente.
- ✓ Veuillez noter que la province de l'Ontario compte neuf jours fériés, soit les suivants : Jour de l'An, Fête de la famille, Vendredi saint, fête de Victoria, fête du Canada, fête du Travail, Action de grâces, Noël et le lendemain de Noël. Les gouvernantes ont droit à ces congés et au versement du salaire pour jour férié. Il est également possible qu'elles concluent une entente écrite pour travailler lors des jours fériés en fonction des dispositions prévues.

Pour de plus amples renseignements sur les normes d'emploi (p. ex., le salaire minimum, les jours fériés, les congés de maladie), communiquez avec le ministère du Travail de l'Ontario au 1-800-531-5551, ou visitez le site Web à l'adresse suivante : www.labour.gov.on.ca

Par où commencer

Lorsque vous avez tenu compte des besoins de votre enfant et pensé à ceux de votre famille, il est important d'équilibrer ces considérations dans le cadre de l'évaluation et de l'établissement de votre entente en matière de garde d'enfants.

Embaucher vous-même

Des rencontres du groupe « Connexion de garde d'enfants » ont lieu mensuellement dans toute la ville. Les parents peuvent y parler de leurs besoins directement avec des responsables de garde du voisinage. Pour de plus amples renseignements, consultez le site : www.ccprn.com/fr/

Le Réseau des intervenantes en services de garde à domicile d'Ottawa fournit de l'information, de la formation, des ressources et un soutien aux responsables de garde d'enfants à domicile et offre une deuxième méthode pour aider les parents à communiquer avec les gardiennes. Pour de plus amples renseignements, visitez le site www.ccprn.com/fr/

L'Information sur la garde des petits (IGP) fournit de l'information, des conseils et des ressources aux parents à la recherche d'un service de garde à Ottawa. Vous pouvez obtenir une liste des emplacements où vous pouvez afficher des petites annonces de recherche de services de gouvernante. Pour de plus amples renseignements, consultez les sites : www.childcareinformation.ca ; www.childcareinformation.ca.

Les références de bouche-à-oreille constituent habituellement le moyen le plus efficace pour trouver une gouvernante. Parlez-en à vos amis, à vos voisins, aux membres de votre famille, à vos collègues, à vos connaissances et aux professeurs. Si vos contacts personnels sont insuffisants, élargissez alors votre champ de recherche pour y inclure les groupes et les associations communautaires. Les Centres de la petite enfance de l'Ontario et d'autres groupes de jeux constituent une ressource importante pour obtenir le nom ou faire la connaissance des responsables de garde.

Consultez le site Web suivant afin de trouver le Centre de la petite enfance de l'Ontario ou le groupe de jeux le plus près de chez vous : www.children.gov.on.ca

Les petites annonces dans les journaux locaux et communautaires, qu'on les consulte ou qu'on les affiche, permettent de trouver des gouvernantes, au même titre que les annonces sur les babillards dans les centres communautaires, les centres de ressources, les églises, les épiceries et celles que l'on retrouve au moyen de différents moteurs de recherche à l'Internet, sur les sites pertinents. Vous pourriez consulter les collèges communautaires et demander le nom des étudiantes ou des diplômées en Éducation en services à l'enfance à la recherche d'un emploi. Les Services pour employeurs du Service Canada et les programmes d'emploi pour étudiants dans les universités constituent d'autres moyens de faire de la publicité.

Embaucher au moyen d'une agence de gouvernantes

Vous trouverez des agences de gouvernantes dans les pages jaunes et sur Internet au moyen de différents moteurs de recherche. Les agences vous aideront à trouver une gouvernante provenant de l'étranger ou qui est déjà au Canada. Les gouvernantes provenant de l'étranger et possédant un permis de travail spécial doivent résider chez le parent. Il est possible de conclure une entente de non résidence quand il s'agit d'une gouvernante canadienne ou d'une résidente permanente. Il est important de vérifier si l'agence offre un contrat de service et, le cas échéant, le contenu de celui-ci. Doit-on assumer les frais de voyage ou d'autres frais? Informez-vous sur les garanties de remboursement et d'éventuels remplacements. Renseignez-vous sur les services offerts et le type de sélection pour leurs gouvernantes. Procède-t-on à des entrevues, à une vérification des références et du casier judiciaire? Les agences de gouvernantes ont tendance à facturer un tarif élevé pour le placement qui peut varier si la personne est déjà au Canada ou non. Vérifiez si l'agence de gouvernantes est agréée par le ministère du Travail et si elle a fait l'objet de plaintes auprès du "*Better Business Bureau*" par téléphone au 613-237-4856 ou en visitant le site Web suivant : www.ottawa.bbb.org. Vous trouverez une liste des agences dans les Pages jaunes de l'annuaire téléphonique sous la rubrique Gouvernantes.

Embaucher une gouvernante provenant de l'étranger

Le processus d'embauche d'une personne de l'étranger est long. Commencez par communiquer avec les responsables du Programme des aides familiaux résidents de Ressources humaines et Développement des compétences Canada au 1-877-227-4577. En tant qu'employeur, il vous incombe de trouver une gouvernante résidente étrangère. Vous pourriez essayer de recruter une gouvernante au moyen de la publicité, des contacts personnels et des agences. Familiarisez-vous avec les termes utilisés dans le cadre du **Programme des aides familiaux résidents** avant de consacrer du temps et de l'argent au recrutement d'une gouvernante étrangère. Lorsque vous avez trouvé une candidate potentielle, communiquez avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada aux fins d'évaluation de votre offre d'emploi. Veuillez noter que vous aurez peut-être besoin de respecter certaines exigences avant d'embaucher quelqu'un. Quand l'offre d'emploi aura été validée, vous recevrez une lettre de confirmation (communément appelée Avis concernant l'impact sur le marché du travail). Cette lettre vous indiquera les directives quant aux documents à fournir à votre future employée afin qu'elle puisse présenter une demande de *Permis de travail* auprès de Citoyenneté et Immigration Canada.

Ce processus peut prendre plusieurs mois. De plus, votre future employée devra satisfaire aux exigences du Programme, y compris les suivantes :

- ✓ Avoir terminé avec succès des études d'un niveau équivalant à celui des études secondaires au Canada.
- ✓ Avoir acquis le montant d'heures stipulé comme gouvernante ou avoir terminé une formation à temps plein de la durée prescrite.
- ✓ Être capable de parler, de lire et de comprendre l'anglais ou le français.
- ✓ Être en mesure de travailler de façon indépendante et sans supervision.

Un permis de travail indiquant votre nom à titre d'employeur sera délivré si vous avez rempli tous les critères. Toutefois, la gouvernante ne peut travailler pour vous tant que ce permis n'est pas délivré.

Une fois au Canada, la gouvernante étrangère devra suivre les démarches suivantes :

- ✓ Obtenir un numéro d'assurance sociale en visitant le Centre de Service Canada le plus près, en composant le 1-800-206-7218 ou en visitant le site Web de Service Canada : www.rhdcc.gc.ca
- ✓ Obtenir une carte d'assurance-maladie de l'Ontario auprès du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. Pour de plus amples renseignements sur les documents que vous devez apporter aux bureaux du Ministère, composez le 1-866-532-3161 ou visitez le site Web www.ontario.ca

Utilisation d'un contrat

Une entente écrite vise à établir les modalités de travail les plus équitables possible pour les deux parties concernées. Ce type d'entente permet certainement d'éviter d'éventuels malentendus en énonçant de façon claire les responsabilités de l'employeur et de l'employée. Un contrat de cette nature doit inclure les points suivants : le salaire, la date de début, l'horaire de travail, les heures supplémentaires, les congés fériés, de vacance et de maladie, les rendez-vous médicaux et dentaires, l'avis de résiliation, les repas, les tâches liées à la garde d'enfants et les autres tâches, l'administration de médicaments, les visiteurs au domicile pendant les heures de travail, la signature de l'employeur et de l'employée, etc.

À l'intention des responsables de garde

La garde d'enfants : est-ce un travail pour moi?

La garde d'enfants à domicile représente la majorité des ententes en matière de garde d'enfants au Canada. Elle constitue non seulement une excellente option de garde d'enfants pour les parents qui travaillent, mais aussi une occasion d'emploi importante pour un bon nombre de Canadiennes.

Offrir des services de garde d'enfants à domicile peut être très exigeant tout en étant très gratifiant. Si vous étudiez la possibilité d'offrir des services de garde d'enfants à domicile, une évaluation honnête de vos caractéristiques et de vos qualités personnelles vous aidera à prendre la bonne décision.

Parmi les caractéristiques et compétences d'une responsable de garde couronnée de succès, notons les suivantes :

- ✓ cordialité et patience
- ✓ amour des enfants
- ✓ sens de l'humour
- ✓ volonté d'apprendre et de s'améliorer
- ✓ bonne santé
- ✓ maturité affective
- ✓ cohérence
- ✓ oreille attentive
- ✓ fiabilité
- ✓ bonnes compétentes en matière de communication
- ✓ motivation personnelle
- ✓ créativité
- ✓ autodiscipline
- ✓ énergique
- ✓ empathique
- ✓ ne porte pas de jugement

Autres facteurs à étudier avant d'offrir des services de garde d'enfants à domicile

- ✓ *Quelles seront les répercussions sur votre famille, votre partenaire et vos enfants?*
- ✓ *Votre partenaire appréciera-t-il d'être accueilli par un groupe d'enfants chaque jour, au retour du travail?*
- ✓ *Vos enfants seront-ils à l'aise de partager votre attention et leurs jouets?*
- ✓ *Comment composerez-vous avec la possibilité d'isolement qu'entraîne le travail à la maison où vous êtes éloigné des adultes*?
- ✓ *Votre maison est-elle adaptée à la garde d'enfants?*
- ✓ *Auprès de quel groupe d'âge d'enfants êtes-vous à l'aise de travailler?*
- ✓ *Y a-t-il un besoin en matière de services de garde dans votre voisinage?*
- ✓ *Avez-vous des plans d'urgence si vous ou vos enfants tombez malades?*
- ✓ *Quelles sont vos exigences minimales en matière de revenu?*
- ✓ *Offrirez-vous des services à temps plein ou à temps partiel? Quelles seront vos heures d'ouverture?*

À la suite d'une évaluation honnête de vos caractéristiques personnelles et des facteurs d'ordre pratique, si vous souhaitez devenir travailleuse autonome et offrir des services de garde d'enfants, la prochaine étape est d'étudier les facteurs opérationnels liés à l'offre de services de garde d'enfants.

Exploiter un service de garde à domicile

Le Réseau des intervenantes en services de garde à domicile d'Ottawa fournit une excellente trousse de démarrage pour toute personne envisageant d'offrir des services de garde d'enfants à domicile (téléchargeable –voir le site www.ccprn.com). Voici une idée générale des facteurs opérationnels liés à l'offre de services de garde d'enfants.

RÈGLEMENT POUR LA GARDE D'ENFANTS À DOMICILE

La *Loi sur les garderies de l'Ontario* détermine le nombre d'enfants dont peut s'occuper une gardienne de façon indépendante chez elle. En vertu de cette loi, vous pouvez offrir des services de garde pour cinq enfants âgés de moins de 10 ans, par maison. Ce règlement ne vous empêche pas de garder plus de cinq enfants dans votre foyer, puisque certains d'entre eux peuvent être gardés à temps partiel. Toutefois, il ne doit pas y avoir plus de cinq enfants sur place en même temps, y compris les responsables de garde en visite et les enfants sous leur garde. Lors des visites des gardiennes dans une résidence privée, le nombre d'enfants sur place ne doit pas dépasser cinq sans permis. Des parents et leurs enfants peuvent toutefois effectuer une visite. Vos propres enfants (peu importe leur âge) ne comptent pas au nombre des cinq enfants. Pour obtenir une copie de la *Loi*, contactez Service Ontario au 613-238-3630 (à l'extérieur d'Ottawa, composez le 1-800-268-8758). Si vous travaillez pour une agence agréée de service de garde d'enfants à domicile, veuillez confirmer le nombre d'enfants auprès de votre consultante en garde d'enfants à domicile.

RÈGLEMENT POUR LA GARDE D'ENFANTS À DOMICILE (suite)

Bien qu'il ne s'agisse pas d'exigences légales, les gardiennes doivent :

- ✓ être protégées par un régime d'assurance responsabilité civile et une protection supplémentaire pour l'automobile (si on en utilise une) en vue de la protéger en cas d'accident;
- ✓ avoir récemment suivi une formation en premiers soins et en RCR (depuis moins de trois ans);
- ✓ interdire l'usage du tabac dans la maison en tout temps (qu'il y ait ou non des enfants dans la maison).

Les responsables de services de garde à domicile sont des travailleuses autonomes et doivent déclarer leurs revenus à l'Agence du revenu du Canada et émettre des reçus aux parents qui ont recours à leurs services.

Toute personne travaillant avec des enfants et toute personne âgée de 18 ans et plus habitant dans la résidence doivent faire l'objet d'une vérification de casier judiciaire.

Toute question peut être adressée à votre bureau régional de l'Assurance de la qualité des services de garde d'enfants et délivrance des permis du ministère de l'Éducation. Veuillez noter que toute personne qui ne respecte pas le nombre d'enfants gardés à domicile maximum imposé par la loi est reconnue coupable d'exploiter un service de garde illégal et peut être condamnée à une amende ou à une peine d'emprisonnement.

Impôt sur le revenu et tenue de dossiers

L'Agence du revenu du Canada considère les responsables de garde offrant des services de garde à leur domicile comme des travailleuses autonomes. Elles doivent déclarer leurs revenus à l'Agence du revenu du Canada et remettre des reçus aux parents. Il est très important de conserver tous les reçus et de conserver un dossier des revenus et des dépenses des six dernières années et de l'année en cours.

Un certain nombre de responsables de garde inscrivent leur service de garde comme entreprise auprès du gouvernement de l'Ontario en vue de profiter des avantages fiscaux d'une petite entreprise. Si cette option vous intéresse, veuillez communiquer avec le Centre d'entrepreneuriat à l'adresse

suivante : *www.entrepreneurship.com*.

Assurance de responsabilité civile

Bien qu'aucune loi ne l'exige, en termes pratiques, il est primordial d'avoir une protection en cas d'accident pour les enfants dont vous avez la garde. Cette protection peut être souscrite comme avenant à la police d'assurance des particuliers de la responsable de garde où peut être établie comme une police d'assurance particulière. Le Bureau d'assurance du Canada recommande une protection de deux millions de dollars par incident. La protection et les coûts d'une assurance de responsabilité civile varient d'une compagnie d'assurance à l'autre. Par conséquent, comparez les prix. Veillez à ce que le nombre d'enfants protégés (maximum de cinq) soit mentionné dans la police. Si vous êtes incapable de souscrire à une assurance de responsabilité civile par l'entremise de votre compagnie d'assurance actuelle, veuillez communiquer avec le Réseau des responsables de garde d'enfants à domicile. On conseille aux responsables de garde d'obtenir une confirmation écrite de la police d'assurance de responsabilité civile de leur service de garde à domicile auprès de leur compagnie d'assurance. De plus, si une responsable de garde utilise son propre véhicule lors des sorties éducatives, il est conseillé qu'elle ajoute à sa police d'assurance la clause 6A concernant le transport de passagers payants.

Contrat de garde d'enfants

Une entente écrite est essentielle à une entente satisfaisante en matière de garde d'enfants.

Une entente décrit les attentes et les responsabilités et définit les questions d'ordre pratique telles que le tarif, les heures d'ouverture, les congés payés, l'état de santé de la responsable de garde, la politique quant à un enfant malade et un plan de remplacement. Il est possible que certaines responsables de garde soient mal à l'aise avec un contrat écrit. Toutefois, l'utilisation d'un contrat écrit permet de mettre sur papier l'entente conclue entre vous et les parents au début de la prestation des services de garde. Bien qu'un contrat verbal ait force obligatoire, un contrat écrit permet d'éviter tout malentendu éventuel.

Établir les tarifs

Veuillez tenir compte des facteurs suivants pour établir vos tarifs (garde à temps plein, à temps partiel et à l'heure) :

- ✓ Les tarifs en matière de garde d'enfants à domicile de votre région.
- ✓ Votre formation et votre expérience.
- ✓ Le type de services que vous offrez (par exemple les frais de garde pour nourrissons peuvent être plus élevés que la garde pour préscolaires; la garde à temps partiel peut être légèrement plus dispendieuse que la garde à temps plein) vous pourriez offrir des ressources et des activités supplémentaires.
- ✓ À chaque 2 ans, le Réseau des intervenants en services de garde à domicile d'Ottawa publie un sondage sur les tarifs de garde d'enfants selon l'emplacement géographique (www.ccprn.com).

Administration

Il est utile d'établir par écrit les politiques de votre programme de garde d'enfants.

Quelles sont vos politiques quant aux sujets suivants?

- ✓ ***Heure du départ :*** Une heure de départ tardive des enfants aura des répercussions sur votre vie personnelle. Devriez-vous fixer des frais en ce qui concerne une heure tardive de départ ou une heure d'arrivée plus tôt?

- ✓ ***Paiement des frais :*** Exigez-vous un paiement en avance ou hebdomadaire? Préférez-vous le mode de paiement comptant ou par chèque? Quel avis donnerez-vous aux parents avant de mettre un terme à votre entente en matière de garde d'enfants? Étudiez la possibilité de demander une avance pour les deux dernières semaines de prestation de services de garde à la signature du contrat.
- ✓ ***Enfant malade :*** Qu'arrive-t-il si vous ou vos enfants êtes malades?
- ✓ ***Urgences médicales :*** Quels formulaires sont utilisés pour assurer que vous avez les

renseignements nécessaires et à jour pour chaque enfant dont vous avez la garde?

- ✓ *Enfants ayant des besoins spéciaux :* Êtes-vous qualifiés pour vous occuper d'un enfant ayant des besoins spéciaux? Croyez-vous être à l'aise de vous occuper d'enfants ayant des besoins spéciaux?

Configuration et sécurité de la maison

La responsable de garde doit respecter des normes minimales en matière de santé, de sécurité et d'hygiène dans le cadre de la prestation de services de garde d'enfants. Les enfants ont besoin d'un endroit délimité de façon sécuritaire et exempt de tout objet dangereux de sorte qu'ils puissent explorer et se déplacer sans risque. Ils ont besoin d'un environnement propre et confortable où ils peuvent accéder aux jouets, aux meubles et à l'équipement approprié à leur âge. Il doit y avoir des périodes régulières de jeux à l'extérieur et des sorties occasionnelles. Le temps d'écoute de la télévision est limité.

De plus, les enfants doivent avoir accès à un environnement extérieur sécuritaire où ils seront permis d'exercer leur motricité en pleine croissance. La sécurité à l'extérieur s'applique à la cour arrière, à un parc public, aux moyens de transport public ou à votre voiture si vous les utilisez dans le cadre de votre programme. Il est essentiel pour une responsable de garde d'enseigner aux enfants sous charge les règles de la circulation et de mettre sur pied un système qui garantit leur sécurité lors des promenades et lorsqu'ils sortent de la voiture. En outre, elle doit mettre en œuvre un plan d'évacuation en cas d'incendie et l'enseigner aux enfants.

Il incombe à la responsable de garde de s'assurer que sa maison soit sécuritaire pour les enfants. Voici quelques points à vérifier :

- ✓ *Les escaliers* sont-ils munis d'une barrière de sécurité?
- ✓ *Les numéros de téléphone en cas d'urgence médicale* (caserne de pompier/ ambulance/ Centre antipoison/ service de police/ médecin / coordonnées des parents) sont affichés à côté de chaque téléphone.

- ✓ *Des détecteurs de fumée fonctionnels* installés sur chaque étage.
- ✓ *Les prises électriques* sont recouvertes de cache-prises.
- ✓ *Les produits de nettoyage, les médicaments, les insecticides et les autres produits chimiques* sont entreposés de façon sécuritaire et hors de la portée des enfants.
- ✓ *De la peinture sans plomb* est utilisée sur les meubles pour enfants.
- ✓ *Des décalques décoratifs* sont apposés sur les portes en verre pour éviter que les enfants ne s'y cognent pas.
- ✓ *Des plantes non toxiques et une trousse complète de premiers soins pour* la maison.
- ✓ *Une trousse de premiers soins portable* pour les sorties.

Les enfants ont besoin d'une surveillance constante et d'un environnement stable qui répond à leurs besoins et qui ne change pas de façon importante d'une journée à l'autre. Dans la province de l'Ontario, la loi oblige toute personne travaillant auprès des enfants à faire l'objet d'une vérification de casier judiciaire maintenue à jour. Toute personne âgée de 18 ans ou plus peut l'obtenir pour une somme minime auprès du Service de police d'Ottawa. Vous pouvez obtenir des renseignements sur les mesures de sécurité et sur la prévention d'accidents à la maison auprès du Réseau des responsables de garde d'enfants à domicile.

Promouvoir votre entreprise

Afin de promouvoir l'image des services de garde d'enfants à domicile, les responsables de garde doivent faire connaître au public leurs compétences et leur professionnalisme avec fierté. Le message à transmettre est le suivant : les enfants profitent grandement de la garde d'enfants à domicile.
N'oubliez pas que vos clients représentent votre meilleure publicité et source de référence.

La création d'une image positive d'un service de garde à domicile commence par l'image que la responsable de garde projette d'elle-même. Les responsables de garde trouvent parfois difficile de faire la promotion de leurs programmes. On peut considérer la promotion comme une série d'idées mises en œuvre une à la suite de l'autre qui vous offre l'occasion de gagner de la confiance et de vous sentir plus à l'aise avec le service que vous offrez.

Voici quelques suggestions de techniques de promotion :

- ✓ ***Monter un portfolio*** ou une reliure à présenter à vos futurs clients comprenant des exemples de formulaires, vos politiques, une brève description des activités, des ressources pour les parents, des photographies (avec la permission écrite des parents), etc.
- ✓ ***Pensez à vos connaissances et à vos compétences.*** Mentionnez à vos éventuels clients la formation que vous avez reçue (p. ex., RCR/premiers soins, cours sur le développement de l'enfant). Quelle expérience avez-vous dans le domaine (p. ex., enseignement, éducation de vos propres enfants)?
- ✓ ***Faites part des services que vous offrez aux organisations, aux personnes et aux groupes communautaires*** qui communiquent avec des parents. On s'adresse souvent aux écoles du voisinage, aux hôpitaux, aux cabinets de médecins, aux agents immobiliers, aux associations de responsables de garde et aux centres de ressources à la famille pour obtenir des contacts. Établir un réseau avec les autres responsables de garde de votre région représente aussi un moyen efficace d'annoncer des places disponibles dans votre service de garde.

- ✓ *Annoncez vos services* dans les journaux locaux, sur les babillards, dans les annonces classées des journaux, dans les brochures de conférences sur l'art d'être parent, dans les bulletins d'information pour les parents, dans les dépliants de services de livraison-lavage de couches et dans toute autre publication à l'intention des parents. Pour obtenir de l'aide afin de promouvoir votre service de garde, communiquez avec le Réseau des intervenantes en services de garde à domicile.
- ✓ *Portez un chandail* annonçant votre service de garde.
- ✓ *Organisez un évènement social* pour vos clients actuels et futurs.
- ✓ *Créez un logo* avec le nom de votre service de garde et faites imprimer des cartes professionnelles. Concevez un dépliant et une brochure en utilisant votre logo. Soyez créative! Vous devez inscrire votre nom d'entreprise et votre logo à l'Hôtel de Ville.
- ✓ *Concevez votre propre site Web*; faites de la publicité sur les sites Web locaux.

Activités offertes dans votre programme

Il est important d'offrir un programme sécuritaire et stimulant qui répond aux intérêts des différents groupes d'âges des enfants qui fréquentent votre service de garde. Dans le cadre de la routine quotidienne des enfants, la responsable de garde doit offrir des activités stimulantes et des occasions d'apprentissage et de développement.

Le tableau suivant vous donne un exemple du déroulement d'une journée. N'oubliez pas qu'il ne s'agit que d'une ébauche à titre de suggestion. Lors de votre planification, vous devez tenir compte de l'âge des enfants, de leur humeur et de votre état d'esprit.

Exemple de programme

De 7 h à 9 h	Arrivée – activités individuelles calmes telles que la lecture, des casse-tête, du coloriage et un choix libre de jouets. Le fait que les enfants structurent leurs propres jeux permet à la responsable de garde de préparer les enfants plus âgés à leur départ pour l'école, de ranger la vaisselle du déjeuner et de préparer la collation, le dîner et les bricolages pour la matinée.
De 9 h à 9 h 30	Ramassage, visite à la toilette et lavage des mains, collation et activité en cercle (histoire, chansons et discussion)
De 9 h 30 à 10 h	Bricolage
De 10 h à 11 h	Période de jeux à l'extérieur
De 11 h à 11 h 45	Accueil des enfants de la maternelle à l'arrêt d'autobus Retour dans la maison, visite à la toilette, lavage des mains et activité libre pendant que la responsable de garde prépare le dîner.
De 11 h 45 à 12 h 30	Dîner
De 12 h 30 à 13 h	Préparer les enfants plus âgés allant à la maternelle l'après-midi pour aller prendre l'autobus. Lecture d'une histoire ou autre activité calme, par exemple, tableau de feutre. (N.B. Système demi-journée existe encore auprès des conseils scolaires anglophones à Ottawa)
De 13 h à 15 h	Sieste – période de détente pour les enfants les plus âgés
De 15 h à 15 h 30	Accueil des enfants de la maternelle à l'arrêt d'autobus, réveil des enfants, visite à la toilette, lavage des mains et collation
De 15 h 30 à 16 h	Activité de groupe comme la pâte à modeler, le dessin, etc.
De 16 h à ...	Poursuivre l'activité de groupe ou la période de jeux extérieure jusqu'à l'heure du départ.

Petits trucs de programmation

- ✓ Faites preuve de souplesse dans votre approche et essayez différentes activités à divers moments de la journée jusqu'à ce que vous trouviez le bon déroulement.
- ✓ Établissez des plans simples.
- ✓ Les périodes de transition (arrivée, départ) sont souvent les périodes les plus agitées de la journée. Prévoyez une grande variété d'activités calmes à proposer aux enfants durant ces périodes.
- ✓ Préparez-vous à changer vos plans si un imprévu survient ou si une occasion se présente.
- ✓ Laissez les enfants vous aider à prendre des décisions et à planifier les activités quotidiennes lorsque c'est possible.

Interroger des clients potentiels

Habituellement, le premier contact avec un client potentiel se fait par téléphone. Il est approprié de demander au parent si vous pouvez le rappeler à un moment qui vous conviendra le mieux; vous aurez alors le temps de vous préparer avant de parler au parent.

Il est très important de donner une impression positive à un parent qui vous appelle pour obtenir des renseignements sur votre service de garde. Il est conseillé d'écrire quelques détails sur votre service de garde à titre de référence. Ayez un calepin à la portée de la main à côté du téléphone, sur lequel seront écrites des questions précises telles que le type de service de garde recherché (temps plein ou temps partiel, âge de l'enfant, date de début, etc.). N'oubliez pas de prendre en note le nom et le numéro de téléphone du parent, de sorte que vous puissiez le rappeler pour lui poser d'autres questions ou obtenir de plus amples renseignements.

Voici certains sujets que vous souhaiterez peut-être aborder :

- ✓ Ce qui nous amène à offrir des services de garde d'enfants à domicile y compris votre expérience et votre formation.
- ✓ Les services que vous offrez, votre programme et vos activités en bref, certains renseignements sur votre propre famille.
- ✓ Places offertes dans votre programme.
- ✓ Emplacement de votre service de garde d'enfants.
- ✓ Heures d'ouverture, tarif, présence d'animaux domestiques.
- ✓ Renseignements sur l'enfant et toute préoccupation spéciale des parents.
- ✓ Si la responsable de garde et le parent sont intéressés, fixez un rendez-vous convenant aux deux parties.

Première rencontre entre la responsable de garde et le parent

L'entrevue avec les parents peut se faire à votre domicile, en présence de l'enfant ou non. Si les parents décident d'emmener leur enfant, assurez-vous de lui proposer quelques activités intéressantes.

Il est important de rester vous-même et de considérer cette entrevue comme une occasion de mettre en valeur votre personnalité et votre service de garde. Votre maison est la première chose que les parents remarquent; c'est pourquoi elle doit être bien rangée et invitante. Faites visiter votre maison aux parents et montrez-leur où les enfants mangent, dorment et jouent (à l'intérieur comme à l'extérieur). Cette visite vous donnera l'occasion de parler de votre service de garde. De plus, mentionnez les mesures de sécurité que vous avez prises afin d'assurer que votre maison soit sécuritaire pour les enfants.

Lors de la première visite, sortez les albums de photos illustrant les enfants (avec le consentement des parents) pratiquant différentes activités. Si votre service de garde d'enfants est tout récent, vous pourriez alors présenter aux parents un dossier décrivant les activités prévues.

De plus, une présentation des œuvres et des bricolages des enfants est efficace. Il est utile de fournir aux parents une copie de votre entente en matière de garde d'enfants, des exemples de formulaires et des feuillets de renseignements afin de recueillir des renseignements sur l'histoire personnelle, les préférences quant à la routine, la nourriture et les activités, les coordonnées des personnes à joindre en cas d'urgence et les renseignements d'ordre médical de l'enfant.

Il est important de fournir aux parents le plus de renseignements généraux possible à votre sujet. Présentez aux parents toute attestation de formation que vous avez reçue, les lettres de recommandation, votre vérification de casier judiciaire, toute affiliation, par exemple au Réseau des responsables de garde d'enfants à domicile, aux centres de ressources à la famille, etc. N'hésitez pas à répondre à toute question pertinente des parents relativement à votre programme.

Fournissez aux clients potentiels le nom et les coordonnées des parents qui ont actuellement recours à vos services de garde d'enfants à domicile et de quelques anciens clients.

De plus, fournissez des références de nature professionnelle.

Demandez aux parents de vous fournir des références (responsables de garde antérieures) et proposez que la deuxième entrevue se déroule à leur domicile.

Rencontre de suivi

Si les deux parties sont encore intéressées, fixez un autre rendez-vous à une date et à une heure qui conviendront autant à vous qu'aux parents.

Vous pourriez préférer que cette rencontre ait lieu hors des heures d'ouverture de votre service de garde d'enfants ou encore, si vous êtes à l'aise avec le programme de service de garde, il serait alors approprié que les parents emmènent leur enfant chez vous pendant les heures d'ouverture. Ainsi, l'enfant et les parents pourront voir votre programme en action.

De plus, la deuxième rencontre offre une occasion aux parents de remplir les formulaires, de signer le contrat et tout formulaire d'autorisation pertinent et peut-être verser un acompte pour assurer la place de leur enfant dans le service de garde. On conseille de demander une somme équivalant à la dernière semaine ou aux deux dernières semaines de garde non remboursable en cas de résiliation de contrat ou pour payer les deux dernières semaines de garde de l'enfant. De plus, lors de cette rencontre, vous devez confirmer les heures d'ouverture du service de garde et la date à laquelle débutera le service de garde.

Intégrer l'enfant dans votre programme de garde d'enfant

Il est bien d'intégrer progressivement l'enfant dans votre service de garde, autant pour l'enfant que pour les parents, puisque l'intégration dans un nouvel environnement peut être un processus très émotif. Il peut être utile que l'enfant arrive avant les autres les premiers jours, de sorte qu'il soit capable de s'adapter à la routine. Les parents peuvent préférer intégrer l'enfant à temps partiel. Peu importe l'arrangement établi entre vous et les parents, la communication aidera à faciliter la transition pour l'enfant et pour les parents.

Voici quelques facteurs à prendre en considération :

- ✓ L'âge de l'enfant
- ✓ Les conditions de travail des parents
- ✓ La fréquentation antérieure d'un service de garde à domicile ou non
- ✓ La capacité de l'enfant à s'adapter à de nouvelles situations.

Pour qu'un service de garde d'enfant fonctionne

Voici quelques idées pour maintenir une entente positive en matière de garde d'enfants :

- ✓ fournir une rétroaction continue aux parents, par exemple, au moyen d'un livre de bord, de courriels, de photos numériques, de conversations téléphoniques, de rencontres pour évaluer le progrès de l'enfant;
- ✓ établir une politique « porte ouverte »;
- ✓ tenez les parents au courant de votre horaire, des plans et des sorties dans le cadre du programme;
- ✓ soyez en mesure d'écouter les suggestions et les commentaires des parents;
- ✓ encouragez la participation active des parents dans le cadre de votre programme, par exemple, lors des sorties, des fêtes d'anniversaires et des collations spéciales.

La capacité de s'accepter et de se respecter l'un et l'autre est un facteur important dans l'établissement d'une entente satisfaisante en matière de garde d'enfant.

Résumé

Il y a une forte demande des consommateurs en matière de garde d'enfants, particulièrement en ce qui concerne la garde d'enfants à domicile puisqu'il s'agit d'un environnement chaleureux et accueillant qui offre un horaire flexible, une constance quant à la prestation des services et un groupe de petite taille.

Il est important pour les responsables de garde d'établir un réseau de façon non officielle avec les autres responsables de garde du voisinage ou de façon officielle par l'entremise d'associations de responsable de garde comme le Réseau des responsables de garde d'enfants à domicile. En établissant un réseau avec la collectivité dans son ensemble, une responsable de garde pourra réduire l'isolement de son milieu de travail et devenir plus efficace en comblant autant ses besoins personnels que professionnels en faisant la promotion du statut de la garde d'enfants à domicile.

À l'intention des gouvernantes

Que dois-je savoir avant d'offrir mes services comme gouvernante?

Selon l'Agence du revenu du Canada, une gouvernante est une employée.

Les parents sont donc ses employeurs et doivent par le fait même :

- ✓ établir des heures de travail régulières (p. ex., de 9 h à 17 h);
- ✓ attitrer les tâches et les superviser.

À titre d'employée, votre employeur est responsable de votre salaire et doit aussi assumer les responsabilités administratives connexes, y compris les retenues à la source et la tenue de dossiers. Votre employeur devra s'inscrire auprès de cette agence en vue d'obtenir un numéro d'employeur et les déductions hebdomadaires. Les retenues pour les cotisations au Régime de pensions du Canada, les cotisations d'assurance-emploi et l'impôt sur le revenu sur la rémunération doivent être versées à l'Agence du revenu du Canada en les déclarants sur les feuillets appropriés. Certaines modifications peuvent s'appliquer dans le cas d'un travail à temps partiel.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec :

Agence du revenu du Canada

1-800-959-5525

www.cra-arc.gc.ca

Comme gouvernante, si vous travaillez un certain nombre d'heures par semaine (consultez la protection des employés de maison pour la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail), votre employeur doit effectuer des paiements à la CSPAAT en votre nom. Votre employeur devra communiquer avec la Commission une fois que votre embauche sera confirmée.

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec :

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

1-800-267-9601

www.wsib.on.ca

Loi sur les normes d'emploi

La *Loi sur les normes d'emploi* est la loi comprenant les règles fondamentales concernant le travail et l'embauche de personnes. Les travailleurs et les employeurs ont des droits et des responsabilités en vertu de la *Loi*, par exemple :

- ✓ Le tarif d'une gouvernante est fondé sur le salaire horaire minimum. Une personne possédant une formation et une expérience peut exiger un salaire plus élevé et peut vouloir négocier des avantages sociaux.
- ✓ Toute heure supplémentaire travaillée après le montant prescrit d'heures de travail dans une semaine est considérée comme heure supplémentaire et doit être payée en conséquence. Veuillez noter que les employés ne sont pas obligés de travailler plus qu'un certain nombre d'heures stipulé par semaine, mais ils peuvent accepter de le faire.
- ✓ L'employeur peut retenir jusqu'à un certain montant d'argent alloué par semaine pour la chambre privée et la pension d'une gouvernante résidente.
- ✓ Veuillez noter que la province de l'Ontario compte neuf jours fériés, soit les suivants : Jour de l'An, Fête de la famille, Vendredi saint, fête de Victoria, fête du Canada, fête du Travail, Action de grâces, Noël et le lendemain de Noël. Les gouvernantes ont droit à ces congés et au versement du salaire relié pour un jour férié. Il est également possible qu'elles concluent une entente écrite pour travailler lors des jours fériés en vertu des dispositions prévues.

Pour de plus amples renseignements sur les normes d'emploi (p. ex., les jours fériés, les congés de maladie), si vous éprouvez des difficultés avec votre employeur ou si vous souhaitez formuler une plainte contre celui-ci, veuillez communiquer avec le ministère du Travail de l'Ontario au 1-800-531-5551, ou visitez son site Web à l'adresse suivante :www.labour.gov.on.ca.

Contrats

Une entente écrite vise à établir les modalités de travail les plus équitables possible pour les deux parties concernées. Ce type d'entente permet certainement d'éviter d'éventuels malentendus en énonçant de façon claire les responsabilités de l'employeur et de l'employée. Un contrat de cette nature doit inclure les points suivants : le salaire, la date de début, l'horaire de travail, les heures supplémentaires, les congés de maladie, les rendez-vous médicaux et dentaires, l'avis de résiliation, les repas, les tâches liées à la garde d'enfants et les autres tâches, l'administration de médicaments, les visiteurs au domicile pendant les heures de travail, la signature de l'employeur et de l'employée, etc.

Annexe A - Ressources

Algonquin College – Student Employment Services

Woodroffe Campus

1385 avenue Woodroffe, Nepean, ON K2G 1V8

(613) 727-4723 poste. 7171 Télécopieur: (613) 727-7648

www.algonquincollege.com/employment

Agence du revenu du Canada

1-800-959-5525

www.cra-arc.gc.ca

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

(613) 237-8840

1-800-267-9601

www.wsib.on.ca

Information sur la garde des petits

700, avenue Industrial, pièce 600

Ottawa (Ontario) K1G 0Y9

(613) 736-1913 Télécopieur: (613) 736-8378

www.childcareinformation.ca

Ministère de l'Éducation

Assurance de la qualité des services de garde d'enfants et délivrance des permis

347 rue Preston, 31ème étage, Ottawa, ON K1S 3H8

(613) 787-5281 Télécopieur: (613) 787-5291

www.children.gov.on.ca

Ministère de la Santé

Services de carte Santé

1-866-532-3161

www.children.gov.on.ca

Ministère du Travail

Normes d'emploi

1-800-531-5551

www.labour.gov.on.ca

Réseau des Intervenantes en Services de garde à Domicile d'Ottawa (CCPRN)

30 rue Colonnade, pièce 275,Ottawa, ON K2E 7J6

613-749-5211 poste 24 Télécopieur: 613-749-6650

info@ccprn.com

www.ccprn.com

The Entrepreneurship Centre - Central Office

110 avenue Laurier ouest, Rez de chaussée (Ville d'Ottawa)

Ottawa, Ontario K1P 1J1

(613) 560-6081 Télécopieur: (613) 560-2102

bizquestions@ocri.ca

www.entrepreneurship.com

Ressources littéraires

Black, Heather McDowall and Sissons, Brenda...**Faire garder son enfant: Où, quand, comment, par qui?** Canada: 222 pages, © Éditions du Renouveau Pédagogique Inc., 1994.—

Dunster, Lee...**Un guide pour la responsable de garde en milieu familial**, Canada : 309 pages © Child Care Providers -- publié par Imprimerie Gagné Ltée --

Ministère des Services sociaux et communautaires...**Guide pratique sur la garde d'enfants à domicile Ontario,** Canada : 152 pages, © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 1989—

Société Canadienne de pédiatrie...**Petit guide sur le bien être des enfants: manuel visant à promouvoir la santé dans les services de garde en milieu familial** Toronto, Ontario : 139 pages, © 1994 Société canadienne de pédiatrie – publié par Creative Premises Ltd.—

Kit de démarrage et formation, Réseau des intervenantes en services de garde à domicile d'Ottawa, 613-749-5211 poste 22, ou info@ccprn.com ou www.ccprn.com/fr/

Information sur la garde des petits détient de plus amples renseignements et ressources, 613-248-3605 ou www.childcareinformation.ca et www.afchildcare.on.ca